

Création de tarifs photographiques du Musée

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que le Château-Musée, dont les collections sont diffusées sur *Joconde*, base en ligne du Ministère de la culture et par le site portail des musées de Haute-Normandie (www.musees-haute-normandie.fr/collections), est de plus en plus sollicité par des éditeurs privés français et étrangers pour la reproduction de clichés de ses œuvres.

Ces maisons d'éditions bénéficient du travail de la collectivité, sans retour d'investissement. A donc été évoquée en commission municipale fin 2008 la possibilité de rendre payantes pour les organismes à but lucratif les prestations photographiques du musée.

On compte environ une quinzaine de demandes par an, chaque demande pouvant comporter plusieurs œuvres ou plusieurs clichés d'une œuvre. Cette charge de travail est assurée par le photographe du musée, qui peut avoir à fournir un ou plusieurs CDs gravés en interne, et consacre une partie de ses heures à ces travaux qui n'entrent pas forcément dans la programmation de ses missions internes de couverture photographique des collections.

Sur la base de prestations équivalentes pratiquées dans d'autres musées de collectivités publiques de la région, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la tarification ci-dessous.

Prestation	Prix en € TTC
Prise de vue (réalisation du fichier) pour demande catalogues, livres, tous supports multimédias	70 / unité
Image (déjà numérisée) pour éditions commerciales diverses (une seule utilisation)	15 / unité
Éditions commerciales diverses jusqu'à 5000 exemplaires (calendriers, cartes postales, cartes de vœux, agenda, timbre, ...)	150 / image
Éditions commerciales diverses de plus de 5000 exemplaires	300 / image

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la gratuité pour les musées de collectivités publiques et organismes (établissements publics) à but non lucratif, sur la base de la réciprocité. De même, la gratuité est proposée pour les organismes assurant l'édition de catalogues d'exposition ou autres publications (catalogues de collection) pour le compte du Château-Musée.

Les factures seront éditées sous forme de titre de recette à l'ordre de la perception municipale.

Considérant les avis formulés en commissions n°1 et 5 réunies respectivement les 22 et 23 juin 2009.

☞ et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.